

Zeitschrift: Jahrbuch des Unterrichtswesens in der Schweiz
Band: 25/1911 (1913)

Artikel: Conférence des Directeurs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande 1874-1912
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20628>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeiner Jahresbericht

über das

Unterrichtswesen in der Schweiz

im Jahre 1911.

Erster Abschnitt.

Conférence

des

Directeurs des Départements de l'instruction publique

de la Suisse romande 1874—1912.

Notes communiquées par M. Henri Mégroz, inspecteur de l'enseignement secondaire du canton de Vaud et secrétaire de la Conférence romande.

La conférence des directeurs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande s'est réunie pour la première fois à Lausanne, sous la présidence de M. L^r Ruchonnet, le 2 avril 1874.

Cette première séance avait été précédée d'une réunion à Berne, le 30 janvier de la même année, des Directeurs de l'éducation et de pédagogues suisses. M. le Conseiller d'Etat Sieber, de Zurich, en avait pris l'initiative. Le but visé par M. Sieber était de créer par l'entente et l'action communes des cantons des moyens d'enseignement et un matériel uniformes pour l'école primaire.

La fondation de la Conférence suisse est en somme l'œuvre de M. Sieber et celle de la Conférence romande l'œuvre de M. Ruchonnet. A l'ordre du jour de la séance du 2 avril figurent:

1° Les livres de lecture (Renz, Dussaud et Gavard). 2° L'atlas d'Istleib. 3° Les globes terrestres. 4° Les solides géométriques. 5° L'enseignement du dessin (méthode du dessin collectif). 6° Le recueil de chant pour la Suisse romande.

Chacune de ces questions donna lieu à une discussion générale entre les membres de la Conférence qui étaient:

M. L^s Ruchonnet, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud; M. Carteret, chef du Département de l'instruction publique du canton de Genève; M. Gross, chef du Département de l'instruction publique du canton du Valais; M. le secrétaire en chef du Département de l'instruction publique du canton de Fribourg.

Une seconde séance, tenue à Berne le 19 mars 1875, également sous la présidence de L^s Ruchonnet, réunissait les chefs de Départements des cantons de Berne, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud, soit MM. Ritschard, Carteret, Schaller, Droz, Gross et Ruchonnet.

M. Bauty, secrétaire du Département vaudois, fonctionnait comme secrétaire de la Conférence.

C'est dans cette séance que la Conférence romande fut définitivement organisée. Voici le programme qu'elle se donna:

- I. Méthodes en général et matériel d'enseignement pour la géographie, la géométrie, l'arpentage, le dessin, l'écriture, les sciences naturelles, le chant.
- II. Langue française.
- III. Instruction civique.
- IV. Hygiène et matériel scolaire.
- V. Enseignement intuitif, leçons de choses.
- VI. Bibliothèques populaires, bibliothèques d'enseignement et livres donnés en récompense aux enfants.

La Conférence décide ensuite qu'elle se réunira deux fois par an, en juin et en décembre; que chaque Département sera chargé d'un rapport spécial sur une des questions à traiter, les autres Départements lui communiquant préalablement leurs avis sur ce sujet.

Il a été établi la répartition suivante:

Berne: la géographie; Genève: sciences naturelles; Vaud: le dessin artistique et technique.

La lecture des rapports commença dans la troisième séance, du 17 septembre 1875, tenue au palais fédéral. M. Carteret donna connaissance de trois rapports sur l'enseignement des sciences naturelles: l'un du Département vaudois et l'autre d'une commission spéciale nommée par Genève. Ces rapports traitaient la question d'une manière générale. Le troisième, de M. le professeur Louis Dufour, visait les tableaux cosmographiques édités par le pénitencier de Neuchâtel. Les séances du 4 octobre 1875 à Lausanne, du 23 mai 1877 à Berne, du 26 mai 1877 à Lausanne furent entièrement consacrées à la question du dessin, toujours sous la présidence de L^s Ruchonnet, bien que remplacé par M. Boiceau

à la direction du Département de l'instruction publique. Neuchâtel était représenté par M. Guillaume et Valais par M. Bioley.

Le 12 septembre 1881, la Conférence est nantie de la démission de M. Ruchonnet, élu Conseiller fédéral. M. Boiceau propose qu'un des membres les plus anciens veuille bien accepter la succession de M. Ruchonnet, mais, sur le désir exprimé que Vaud continue à diriger les travaux de la Conférence, M. Boiceau accepte la présidence.

Dans cette séance, la question du dessin reçut une solution en ce sens que la Conférence nommerait un jury intercantonal pour examiner toutes les collections soumises par les cantons, que quatre primes seraient décernées (fr. 200, 100, 50 et 30) et qu'à l'avenir les frais des jurys seraient supportés par chaque canton pour chacun de ses délégués experts.

Dans cette même séance du 12 septembre 1881, il fut question de la gymnastique et du baccalauréat, objets dont M. Bitzius était chargé d'entretenir la Conférence allemande.

En 1882, il fut de nouveau question du dessin (alphabet Casagne) et de la gymnastique, pour laquelle on désire des mesures plus simples et plus claires que celles édictées par l'autorité fédérale. Puis on aborde un sujet nouveau, proposé par M. Schaller: *les examens de recrues*. La discussion aboutit à la résolution suivante: La Conférence proposera à la Conférence générale quelque chose de plus juste et de plus pratique que ce que l'on a maintenant.

Dans la Conférence du 18 juin 1885, présidée par M. Ruffy, il fut entendu que Vaud resterait Vorort et que le lieu de réunion seul alternerait. M. Bauty fut confirmé comme secrétaire. On prévoyait comme objets d'études l'écriture, le livret scolaire et les grammaires latine et grecque.

La séance du 25 janvier 1886 eut lieu à Genève et réunissait MM. Ruffy, Carteret, Gobat, Schaller et de Roten. M. Comtesse n'avait pas pu s'y rendre.

L'introduction d'un livret scolaire fut admise et la méthode romande de calligraphie déclarée recommandable.

Sur la proposition de M. Gobat, une question intéressant les cantons frontières fut mise à l'étude, savoir une convention internationale à passer avec la France en vue d'assurer la fréquentation des écoles aux frontières des deux pays.

Dans sa séance du 4 octobre 1886, la Conférence décide à la demande de M. Schaller de s'occuper de différentes méthodes d'enseignement de l'arithmétique. La séance suivante du 18 juin 1887 eut lieu à Neuchâtel. M. Schaller était remplacé par M. Python, actuellement le membre le plus ancien de la Conférence. La discussion roula sur la fréquentation des écoles à la frontière, question

que M. Gobat s'engagea à ne pas perdre de vue. Elle clôtura définitivement l'étude des méthodes de calligraphie et approuva le type de livret présenté par Neuchâtel, M. Python fut invité à se charger du rapport sur l'enseignement de l'arithmétique.

Etaient présents à la séance du 13 août 1888 MM. Python, Ruffy, Gavard, Clerc et de Roten. Cette séance fut consacrée à deux objets de l'ordre du jour ancien: Arithmétique. (Le rapport que présenta M. Python a été autographié et distribué.) Livret scolaire, son introduction, son maintien, et enfin à des objets nouveaux tels que: le livre de lecture, le recueil de chant et le matériel scolaire.

Pendant la période de 1888 à 1898, les procès-verbaux de la Conférence romande font malheureusement défaut. Ils doivent avoir été rédigés sur des feuilles volantes que, malgré de nombreuses recherches, l'on ne parvient à retrouver ni dans les archives du Département, ni dans les papiers laissés par le secrétaire de la Conférence, décédé depuis quelques années.

Au reste, les séances de cette période doivent avoir été assez rares. La question des manuels dont la Conférence n'était guère sortie précédemment, n'a pas abouti à des résultats pratiques. Les divergences de vue fondamentales qui régnaient alors sur ce point paraissent avoir été un obstacle à toute unification en matière de matériel et de manuels.

La question du *Glossaire des patois de la Suisse romande* a fourni de nouveau, à partir de 1897, un terrain d'entente entre les chefs de Départements romands.

Une Conférence, réunie à Neuchâtel le 9 mars 1899, sous la présidence de M. Ruchet, a décidé la constitution d'un comité de surveillance, a fixé définitivement le budget du *Glossaire*, a nommé M. le professeur Gauchat comme rédacteur en chef et a établi un plan de direction générale de l'entreprise.

L'année suivante, les correspondants ont commencé leurs précieux travaux de récolte de mots au moyen de questionnaires établis par le comité de rédaction.

A côté des correspondants, les rédacteurs et les collaborateurs bénévoles dépouillaient les manuscrits et les imprimés, se livraient à des enquêtes personnelles et locales sur les différents patois, établissaient la bibliographie des patois romands.

En 1910, le questionnaire N° 227 et dernier a été expédié aux correspondants.

Cette enquête étant terminée, l'effort principal a porté depuis 1911 sur le classement, au reste déjà fort avancé précédemment.

La belle œuvre du *Glossaire*, due à l'initiative de la Conférence et subventionnée par les cantons romands et par la Confédération, n'aurait sans doute jamais pu être réalisée sans une communauté

parfaite de vues entre les cantons de langue française. Elle prouve que sur certains terrains l'entente est désirable et très possible.

Nous signalons en outre brièvement les principales questions dont s'est occupée spécialement la Conférence romande:

En 1900, dans une séance tenue à Genève, il a été décidé que chaque canton romand enverrait à l'exposition de Paris un délégué qui aurait à rapporter sur l'une des six divisions de l'enseignement indiquées ci-dessous:

Vaud: l'Université,
Berne: l'enseignement secondaire,
Fribourg: l'enseignement professionnel et les écoles d'art,
Neuchâtel: les écoles normales,
Valais: l'enseignement primaire,
Genève: les écoles enfantines.

En 1901, la Conférence, sous la présidence de M. C. Decoppet, a décidé que chaque canton adopterait les tolérances orthographiques admises par l'Académie française et le Ministère de l'instruction publique de France.

En 1903, ensuite d'une proposition de M. Quartier-la-Tente, la Conférence l'a prié d'introduire auprès de la Conférence suisse l'idée d'une publication de tableaux muraux scolaires ayant trait à l'enseignement de la morale et destinés à remplacer les séries peu artistiques de l'étranger.

Dans sa séance du 24 octobre 1905, à Genève, la Conférence a décidé de transmettre à la Conférence suisse un vœu de la Société pédagogique romande tendant à l'institution, au terme de la scolarité, d'un examen de sortie obligatoire pour les deux sexes, à la suite duquel les élèves méritants auraient droit à un certificat d'études primaires. L'organisation et la direction de ces examens de sortie seraient laissées aux cantons.

Dans la même séance, M. Quartier-la-Tente a soumis l'idée de nommer une commission intercantonale chargée de l'élaboration d'une méthode de dessin et d'un manuel de grammaire française.

La question de la *grammaire française pour les écoles primaires* est près d'être réglée.

Dans sa dernière séance, le 30 septembre 1912, la Conférence a pris connaissance d'un rapport de M. Beausire, chef du service de l'instruction primaire au Département vaudois, et a décidé de convoquer les quatre auteurs des meilleurs projets examinés par une commission spéciale, afin de s'entendre avec eux au sujet de la rédaction définitive de la grammaire.

Cette nouvelle grammaire doit être introduite dans le Jura bernois, ainsi que dans les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève.

Après de longues discussions à partir de 1905, les Conseils d'Etat des cantons romands ont approuvé en novembre et décembre 1907 un règlement intercantonal concernant le *changement de domicile des élèves*.

À partir de l'année 1908, M. le chef du Département de l'instruction publique du canton du Tessin, M. le Conseiller national Garbani-Nerini, a pris part aux séances de la Conférence romande. Depuis 1912 il a été remplacé par M. le Conseiller d'Etat Maggini.

En 1907, la Conférence a chargé M. le Conseiller d'Etat Rosier de présenter à la Conférence suisse la question d'une édition française de l'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse*.

Après de longs pourparlers, l'entreprise a été menée à bonne fin et le premier volume de cette publication a paru en 1910, sous la direction de M. F. Guex, directeur des Ecoles normales de Lausanne.

Donnant suite à une proposition soumise par M. le Conseiller d'Etat Rosier dans la séance du 7 octobre 1907, à Fribourg, la Conférence a adopté à Sierre, en 1910, après rapport d'une commission spéciale, des règlements et programmes concernant le *diplôme intercantonal romand* pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère, degré inférieur et degré supérieur.

Nous avons laissé de côté dans cette énumération sommaire toutes les questions qui ont fait aussi l'objet des délibérations de la Conférence suisse, attendu qu'à l'occasion de la 15^e année d'existence de cette Conférence, elles ont été relevées dans un rapport très intéressant et très complet de M. le Dr Huber, secrétaire de la Conférence et rédacteur de l'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse*.

